

Charge pastorale

Participation des membres de l'équipe à l'exercice de la charge pastorale, laquelle est confiée au prêtre modérateur.

L'Évêque, premier pasteur de l'Église diocésaine, est appelé à partager sa charge pastorale pour le service des communautés paroissiales.

Aujourd'hui, dans la situation actuelle de l'Église diocésaine : a) manque de ressources humaines, b) nécessité d'assurer tous les services pastoraux, c) ampleur de la mission, d) urgence de répondre aux besoins d'évangélisation e) sens donné par le droit canon « **en raison de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain peut confier ... à une communauté de personnes une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse** » (can 517 *2.)

Notre diocèse a donc pris cette orientation (le 1^{er} décembre 1998) de confier l'exercice de la charge pastorale **d'une paroisse ou d'une unité pastorale à une équipe pastorale**. Cette équipe est formée de personnes mandatées par l'Évêque pour porter ensemble l'exercice de la charge pastorale des paroisses regroupées.

Ainsi toutes ces personnes « **assument ensemble la responsabilité de l'animation dans l'unité pastorale** » (doc. « Ensemble osons demain » Unités pastorales, déc. 1998). Pour demeurer dans la ligne de la mission de l'Évêque, le prêtre est nommé modérateur de l'équipe pastorale, il porte ainsi la charge pastorale confiée par l'Évêque comme participant à son ministère.

Le prêtre modérateur reçoit ce ministère par délégation (mandat) de l'Évêque et c'est à ce titre qu'il préside à la cohésion des membres de l'équipe, au devenir de la communauté et à l'Eucharistie. Par délégation, les membres de l'équipe participent à l'exercice de la charge pastorale dans les fonctions royale, prophétique et sacerdotale. **(voir annexe 1, au verso)**

En résumé :

La mission est portée par toutes les personnes qui constituent l'équipe pastorale. Cette équipe porte pleinement la responsabilité de l'animation de la paroisse ou de l'unité pastorale. Dans l'exercice de la fonction, les membres sont coresponsables, ils vivent la reconnaissance des ministères différents et complémentaires. Le répondant de la charge pastorale auprès de l'Évêque, demeure le prêtre modérateur.

Mgr André Rivest

Annexe 1

Document du Conseil Presbytéral. « **Aménagement des ressources humaines en pastorale** » Octobre 1995

Fonction royale (page 13)

« À la suite du Christ Jésus qui est venu pour servir et donner sa vie par amour, les disciples sont appelés à être des artisans du royaume. À travers les petits gestes quotidiens comme dans les situations les plus exceptionnelles, les croyants et croyantes cherchent à promouvoir la vie humaine et à la libérer de ce qui l'emprisonne, soucieux d'apporter leur part dans la construction du monde.

Tout ce qui se fait pour aider les disciples à prendre conscience de ce qu'ils font, de ce qu'ils sont, pour les encourager, les soutenir, les engager, tout cela constitue la fonction royale. »

Fonction prophétique (page 12)

« Il est nécessaire de servir la Parole du Dieu vivant qui fait naître la foi et la nourrit sans cesse. Cette fonction prophétique se réalise à travers diverses activités : partage biblique, catéchèse, homélie, enseignement théologique, dialogue, témoignage. Une des formes les plus importantes de ce témoignage, c'est la vie concrète de tous les membres du Peuple de Dieu qui cherchent à vivre la foi dans les diverses situations de vie. Il y a dans le quotidien vécu des merveilles suscitées par l'Esprit-Saint dans le cœur des disciples pour témoigner de la vérité de l'Évangile non pas d'abord avec des paroles, mais par un amour qui vient de l'Esprit répandu dans nos cœurs. »

Fonction sacerdotale (page 11- page 13)

« C'est de cette fonction que découle une des activités importantes de la communauté soit l'activité de célébration. On doit chercher à nourrir la foi du peuple de Dieu par des célébrations signifiantes, une liturgie adaptée à sa culture et qui rejoint sa soif spirituelle. Dans les diverses situations de vie, on doit avoir à cœur de favoriser la rencontre du Dieu vivant au moyen de rituels symboliques adaptés et pleins de sens. Il y a là une nourriture essentielle à la vie des baptisés : rendre célèbre le Dieu de Jésus Christ toujours présent au cœur de notre histoire, de notre quotidien et ce qu'il nous appelle à être en alliance avec Lui.

La communauté doit faire mémoire de Jésus de Nazareth, accueillant à toute personne, témoin du Dieu qui fait lever son soleil autant sur les pécheurs que sur les justes. »

En favorisant la mise en œuvre de ces grandes fonctions pastorales à travers diverses activités, les baptisés assurent le service intégral de l'Évangile et permettent l'expérience de communion au Dieu vivant, dans la foi au Christ Jésus. Tel est le fondement spirituel de l'Église-communion, nouvelle fraternité entre les humains rendue possible par la participation à la communion au Dieu un et trine.»